

COMMUNE DE ROUVRES SAINT JEAN

2023-005

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2022

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROUVRES- SAINT-JEAN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BRETONNET Jean-Luc, Maire.

Étaient présents : M. BRETONNET Jean-Luc, Maire – M. BRETONNET Thibaut – Mme PELLETIER Nadine – M. BRECHEMIER Christophe, Adjoint – M. MARCHETTI Fabrice – M. BOUDIN Gilbert – Mme RICHY-DURETESTE Hélène – M. LERNOULD Albert et M. MARONI Jérémy.

Absents excusés : Mme Catherine MAINI et M. Franck BARTHE.

Secrétaire de séance : M. Fabrice MARCHETTI.

Date de la convocation : 13 février 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 9.

OBJET : MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE DES PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose les résultats de l'étude de définition des projets de zonages d'assainissement de la commune réalisée par le Bureau d'Etudes **setec hydratec**.

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique les conclusions de cette étude.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les projets des zonages d'assainissement tel que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales de l'étude citée ci-dessus, et annexées à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créés par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 045-214502635-20230227-DBRSJ2023005-DE

Le Secrétaire de séance
Fabrice MARCHETTI



Le Maire,
Jean-Luc BRETONNET

